

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°15 du 15 avril 2011**

TEXTE SIGNALE

**ARRÊTÉ**

modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant de l'état-major de l'armée de terre.

*Du 3 mars 2011*

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

**ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant de l'état-major de l'armée de terre.**

*Du 3 mars 2011*

NOR D E F F 1 1 0 6 4 1 7 A

---

*Texte modifié :*

Arrêté du 12 janvier 2010 (JO n° 19 du 23 janvier 2010, texte n° 37 ; signalé au BOC 7/2010. ; BOEM 410.6.1, 510.4.1) modifié.

*Référence de publication :* JO n° 62 du 15 mars 2011, texte n° 10 ; signalé au BOC 15/2011.

---

Par arrêté du ministre de la défense et des anciens combattants en date du 3 mars 2011 et pour effet au 1<sup>er</sup> avril 2011, l'arrêté du 12 janvier 2010 modifié portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant de l'état-major de l'armée de terre est modifié comme suit :

Au tableau de l'article premier., la régie de recettes et d'avances instituée auprès de l'état-major de la région terre Sud-Est à Lyon est supprimée.